

Ministère de la Communauté française
Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

1010 Bruxelles , le 19 Mai 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE : PERFECTIONNEMENT EN ACCESS
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 754489U21V2
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

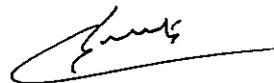
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.S. Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans



Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mr Abrassart ou Melle Cacheux (02/210.58.57)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
REALISE SUR BASE D'UN CAHIER DE CHARGES

UNITE DE FORMATION
INFORMATIQUE : PERFECTIONNEMENT EN ACCESS
(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR *de transition*

CODE : 75 44 89 U 21 V2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

13/05/04

INFORMATIQUE : PERFECTIONNEMENT EN ACCESS (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR *de Transition*

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'apprenant d'exploiter certaines fonctionnalités spécifiques du logiciel ACCESS dans l'élaboration de travaux de bureautique informatisés ou d'assurer une mise à jour de ses compétences en ce domaine.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

Dans le cadre de cette unité, les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218 et satisfaire aux conditions d'admission négociées entre les partenaires à savoir :

- ◆ compétences de base en utilisation du logiciel ACCESS
- ◆ ou avoir suivi dans le cadre de cette convention l'unité de formation suivante :
 - ◆ INFORMATIQUE : INTRODUCTION ACCESS (Convention : C.P.N.A.E.) 75 4492U21 versions V1 ou V0.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'utilisation de logiciels	CT	S	20
3.2. Part d'autonomie			04
Total des périodes			24

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable d'exploiter les ressources du logiciel ACCESS pour :

- ◆ organiser des données dans des tables :
 - ◆ définition du modèle conceptuel des données et des liaisons fonctionnelles dans le respect des règles de normalisation,
 - ◆ sélection des propriétés des champs (types de données, masques de saisie,...),
 - ◆ création d'index simples et composés,
 - ◆ choix des clés (primaire, secondaire, composée),
 - ◆ définition, modification, suppression de relations entre;
- ◆ concevoir une requête :
 - ◆ requête sur plusieurs tables,
 - ◆ requête de création de table ,
 - ◆ requête de tables croisées ,
 - ◆ requête de suppression ,
 - ◆ requête de mise à jour ,
 - ◆ utilisation des jointures automatiques,
 - ◆ définition des jointures internes et externes ;
- ◆ utiliser un formulaire, un sous-formulaire :
 - ◆ choix du type de contrôle et sélection de ses propriétés,
 - ◆ incorporation de sous-formulaires à un formulaire principal,
 - ◆ manipulation de données,
 - ◆ ajout, modification, suppression d'enregistrements,
 - ◆ mise en œuvre des boîtes à onglets ;
- ◆ utiliser un état, un sous-état :
 - ◆ regroupement de données,
 - ◆ choix du type de contrôle et sélection de ses propriétés ;
- ◆ lier et incorporer des objets issus d'autres applications, insérer des listes de choix ;
- ◆ importer, exporter des données ;
- ◆ employer l'utilitaire adéquat pour effectuer la maintenance d'une base de données :
 - ◆ compactage,
 - ◆ conversion,
 - ◆ remise en état, restauration,
 - ◆ création d'une copie de sauvegarde ;
- ◆ utiliser l'aide en ligne et la documentation.

5. CAPACITES TERMINALES

Dans le cadre de la convention et vu le nombre limité de périodes, les capacités terminales ne seront pas évaluées dans le cadre de ce dossier pédagogique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra apporter la preuve d'une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation du logiciel ACCESS.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 par groupe.

Date de dépôt : 13/05/2004
 Date d'approbation : 13/05/2004

« Informatique : perfectionnement
 en Access (convention : C.P.N.A.E.) »

Date d'application : 01/09/2004
 Date limite de certification : 01/09/2005

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
75 44 89 U21 V2	709	Informatique : perfectionnement en Access (convention : C.P.N.A.E.) (24 p.)	75 44 89 U21 V0	709	Informatique : perfectionnement en Access (convention : C.P.N.A.E.) (24 p.)			NEANT			